

Les passagers doivent se présenter au comptoir d'enregistrement 3 heures avant le départ pour un vol intercontinental ou 2 heures avant le départ pour un vol à l'intérieur de la France ou de l'Europe (y compris les vols entre l'Europe et l'Afrique du Nord ou Israël).

**Conditions d'acceptation des bagages et franchise**

**Bagages enregistrés** :

Le nombre de bagages que vous pouvez transporter gratuitement en soute dépend de votre cabine de voyage, de votre tarif et le cas échéant de votre statut Flying Blue. Les informations sur vos bagages s’affichent lorsque vous choisissez vos vols.

**Nombre de bagages en soute selon la cabine de voyage**

1. En cabine Economy, de 0 à 2 bagages selon le tarif choisi (Poids max./ bagage : 23kg et dimension max. 158cm).
2. En cabine Premium, de 0 à 2 bagages selon le tarif choisi. (Poids max./ bagage : 23 kg et dimension max. 158cm).
3. En cabine Business, de 1 à 2 bagages selon le tarif choisi (Poids max./ bagage : 32 kg et dimension max. 158cm).
4. En cabine La Première, 3 bagages (Poids maximum par bagage : 32 kg et dimension max. 158cm).

Si le poids de votre bagage est supérieur au poids inclus dans votre tarif, sans toutefois dépasser 32 kg, vous devez acquitter un supplément à l'aéroport. Son montant dépend de votre parcours.

**Option Bagage plus grand**

Si les dimensions de votre bagage sont supérieures à 158 cm, sans toutefois dépasser 300 cm, vous devez acquitter un supplément à l'aéroport. Son montant dépend de votre parcours.

**Avantages des membres Flying Blue Skyteam Elite et Elite Plus**

En tant que membres privilégiés Skyteam Elite et Elite Plus, nous vous offrons la possibilité de voyager avec 1 ou 2 bagages en plus du nombre autorisé en soute par votre billet. Selon votre niveau de fidélité Flying Blue :

1. **Membres Silver et Gold** - 1 bagage supplémentaire gratuit
2. **Membres Platinum et Flying Blue Ultimate** - 2 bagages supplémentaires gratuits

Veuillez noter que les bébés n’occupant pas de siège peuvent enregistrer : - un bagage de 10 kg (à l'exception du tarif Light n'incluant pas de bagage en soute), - une poussette ou un porte-bébé à armature de type "sac à dos", - un siège auto.

**Types de bagages et emballages interdits**

Les sacs plastiques souples et les emballages réalisés avec des moyens rudimentaires (film étirable à usage ménager notamment) ne sont pas acceptés. En effet, ces emballages dégradent les installations aéroportuaires et perturbent l'acheminement des bagages. Tout bagage visiblement détérioré, mal emballé ou non conforme sera refusé en l'état.

**Que puis-je transporter ?**

Les briquets, les e-cigarettes ou encore les batteries de rechange au lithium sont interdits en soute.

Pour éviter tout dommage lors de vos voyages en avion, le transport des batteries au lithium de rechange et externes est interdit en soute, mais autorisé en cabine sous certaines conditions. [En savoir plus](https://wwws.airfrance.fr/information/bagages/popin_produits-interdits-et-reglementes/produits-interdits-et-reglementes-3)

**Bagages à main** :

Le nombre et le poids total des bagages autorisés en cabine dépendent de votre cabine de voyage.

* En cabine Economy, vous pouvez emporter en cabine 1 bagage et 1 accessoire pesant maximum 12 Kgs.
* Si vous voyagez en cabine Premium, Business ou La Première, vous pouvez emporter en cabine, 2 bagages et 1 accessoire pesant maximum 18 Kgs.

Votre bagage cabine peut mesurer jusqu'à 55 x 35 x 25 cm maximum, poches, roues et poignées comprises. Des contrôles sont effectués avant l'embarquement. Tout bagage en cabine non conforme doit être enregistré et transporté en soute. Des frais peuvent alors s'appliquer.

Le transport de bagages en cabine au départ des États-Unis est soumis à la réglementation américaine, la Transportation Security Administration (TSA).

***Note*** *: Il est également possible que votre bagage cabine soit prélevé en porte d'embarquement pour être transporté en soute, sans aucun frais.*

**Accessoires acceptés en cabine**

En supplément de votre bagage en cabine, vous pouvez emporter 1 accessoire personnel, dont les dimensions maximums sont de 40 x 30 x 15 cm. Vous pouvez transporter au choix :

* 1 sac à main,
* ou 1 sacoche,
* ou 1 sacoche pour ordinateur portable, appareil photo ou tout autre appareil électronique.

Votre accessoire doit pouvoir être glissé sous le siège devant vous, sauf si vous êtes assis au niveau d'une issue de secours. Dans ce cas, l'accessoire doit être rangé dans le coffre à bagages.

**Ce que vous pouvez prendre en plus :**

Les articles ci-dessous ne sont considérés ni comme un bagage ni comme un accessoire, ils peuvent être emportés en cabine :

- veste, manteau ou tout autre vêtement porté,

- parapluie,

- articles détaxés achetés à bord ou à l’aéroport,

- accessoires pour enfants tels que poussette-canne\*, siège auto, sac à langer (voir la rubrique [Famille et enfants](https://wwws.airfrance.fr/information/passagers/familles-enfants) ),

*\* Sous réserve de place disponible à bord. Le cas échéant, l'enregistrement en soute se fait à titre gratuit.*

**Produits autorisés en cabine**

En cabine, vous pouvez transporter des liquides, des pâtes et des crèmes, selon les conditions suivantes :

* Les contenants doivent être placés dans un sac en plastique transparent fermé,
* Chaque contenant dans le sac ne doit pas dépasser 100 ml,
* Le volume du sac ne doit pas dépasser 1 litre,
* Les dimensions maximales du sac doivent être de 20 x 20 cm.

*À noter : un seul sac en plastique est autorisé par passager. Certains liquides sont acceptés sans restriction (aliments pour bébés, médicaments, etc.). Pour voir la liste complète des objets autorisés en soute et en cabine, visitez* [*Que puis-je transporter ? | Air France*](https://wwws.airfrance.fr/information/bagages/produits-interdits-et-reglementes)

**Objets non autorisés dans les bagages à main**

Les liquides de plus de 100 ml, les objets pointus et les substances dangereuses sont interdits. Les appareils électroniques portables et les médicaments prescrits sont autorisés[1](https://wwws.airfrance.us/information/bagages).

**Articles considérés comme des marchandises dangereuses**

Les marchandises dangereuses comprennent des articles tels que les explosifs, les gaz, les liquides inflammables et les matières radioactives. *Consultez la page* [*Marchandises interdites et réglementées.*](https://wwws.airfrance.fr/information/bagages/produits-interdits-et-reglementes#12-liquides-boissons-alcoolisees-combustibles-liquides-inflammables-poudres)

**Articles nécessitant l'approbation préalable de la compagnie aérienne avant le transport**

Certains articles, tels que les armes à feu, les munitions et les équipements de sport surdimensionnés, nécessitent l'approbation préalable d'Air France avant de pouvoir être transportés. [Les demandes doivent être faites au moins 48 heures avant le départ](https://wwws.airfrance.us/information/bagages)[2](https://wwws.airfrance.fr/en/information/bagages/bagages-speciaux-hors-format-airfrance).

**Conditions d'acceptation des équipements sportifs**

Vous emportez des équipements sportifs avec Air France ? Aucun problème ! Assurez-vous que l'équipement ne pèse pas plus de 23 kg / 50 lb (ou 32 kg / 70 lb dans les cabines Affaires ou La Première) et que ses dimensions totales sont de 300 cm / 118 po\* ou moins.

Dans certains cas, le passager devra obtenir l'approbation préalable de notre  [service clientèle](https://wwws.airfrance.fr/en/contact/baggage/extra-baggage) des compagnies aériennes. Cette approbation est toujours requise lorsque vous voyagez en groupe (10 passagers ou plus). Les demandes doivent être soumises au moins 48 heures avant le départ du vol.

**Note** :

\*Les informations ci-dessus s'appliquent aux vols opérés par Air France. Des règles différentes peuvent s'appliquer sur les vols effectués par nos compagnies aériennes partenaires.

\* *Sur certains avions, il y a des restrictions d'espace dans la soute, ce qui signifie que les équipements de plus de 180 cm / 70 pouces ne sont pas autorisés.*

**Règles pour les bagages spéciaux (instruments de musique surdimensionnés)**

**Vous** pouvez transporter des articles surdimensionnés, des instruments de musique et d'autres bagages spéciaux tant que vous respectez certaines règles de transport.

**Articles surdimensionnés**

Tout bagage de plus de 158 cm / 62 pouces (hauteur + longueur + largeur) est considéré comme un article surdimensionné.

**Bagages enregistrés**

Les passagers peuvent transporter des articles surdimensionnés en tant que bagages enregistrés en payant des frais supplémentaires. Consultez la [page Bagages supplémentaires](https://wwws.airfrance.fr/en/information/bagages/bagages-supplementaires-plus-grands-plus-lourds) des compagnies aériennes pour connaître le montant de ces frais. Le poids des bagages ne doit pas dépasser 32 kg / 70 lb.

**Bagage à main** Le passager peut transporter un objet surdimensionné ou fragile avec l'accord préalable du [Service Client d'Air France](https://wwws.airfrance.fr/en/contact)  . La demande doit être soumise au moins 48 heures avant le départ du vol. Les bagages seront placés sur 1 ou plusieurs sièges supplémentaires, et les passagers devront payer le tarif pour ces sièges. Le poids des bagages ne doit pas dépasser 45 kg / 99 lb.

**Instruments de musique**

Un instrument de musique peut être considéré comme un bagage enregistré standard à condition qu'il ne dépasse pas les limites maximales de taille et de poids : 158 cm de hauteur + largeur + longueur, et 23 kg (cabine Economy ou Premium Economy) ou 32 kg (cabine Business ou La Première). Il est donc inclus dans le prix du billet (sauf billets au tarif Light) si le passager n'enregistre qu'1 bagage (ou 1 bagage sur 2 pour les passagers voyageant en cabine Business ou La Première).

Vous souhaitez transporter plus de bagages ? L'équipement dépasse-t-il le nombre, la taille ou le poids autorisé pour votre billet ? Le passager peut acheter une Option Bagages en ligne ou payer des frais pour cette option à l'aéroport [Bagages supplémentaires, page d'excédent de bagages](https://wwws.airfrance.fr/en/information/bagages/bagages-supplementaires-plus-grands-plus-lourds) .

Les instruments de musique de plus de 32 kg / 70 lb ou de 300 cm / 118 po de longueur (violoncelle, basse, etc.) sont acceptés en soute, avec l'approbation préalable du service clientèle des compagnies aériennes . La demande doit être soumise au moins 48 heures avant le départ du vol.

***Attention : les*** *instruments de musique doivent être rangés dans un étui rigide lorsqu'ils sont transportés en tant que bagages enregistrés.*

**Bagage à main**

Les conditions de transport des instruments de musique en cabine dépendent de leur taille. - Pour les instruments de musique de moins de 115 cm / 45 in, hauteur + longueur + largeur (guitare, violon, etc.) : il s'agit d'un bagage standard et inclus dans la franchise de bagages. Les passagers ne sont pas autorisés à transporter un bagage à main supplémentaire. - Pour les instruments de musique de plus de 115 cm / 45 in, hauteur + longueur + largeur : l'approbation préalable du [service client](https://wwws.airfrance.fr/en/contact) des compagnies aériennes est requise.

La demande doit être soumise au moins 48 heures avant le départ du vol. Les instruments de musique seront placés sur 1 ou plusieurs sièges supplémentaires et un tarif supplémentaire sera payé pour ces sièges. Le poids de votre instrument ne doit pas excéder 45 kg.

***Attention : les*** *instruments de musique doivent être rangés dans des étuis rigides aux bords arrondis.*

**Fusils de chasse et équipement de sport**

Les fusils de chasse et équipement de sport sont des armes réglementées. Le transport de ces articles nécessite l'accord préalable et l'autorisation écrite du service client d'Air France . Les clients doivent partager leur plan de voyage avec l'un de ces éléments dès que la réservation du voyage a été effectuée ou au moins 48 heures avant le départ du vol. Les passagers doivent ensuite déclarer ces articles lors de l'enregistrement.

Le passager peut transporter une carabine dans les conditions suivantes :

1. Le fusil doit être déchargé.
2. Le fusil et les munitions peuvent être transportés dans le même bagage, mais doivent être emballés dans des sacs séparés à l'intérieur de ce bagage.
3. Le fusil et les munitions ne peuvent pas être transportés dans un ou plusieurs bagages contenant d'autres objets personnels.
4. Les munitions doivent être emballées dans un seul conteneur (carton de fibres, boîte en bois ou en métal) pesant jusqu'à 5 kg / 11 lb (conteneur compris) par passager.
5. Les cartouches doivent rester dans leur emballage d'origine, et tous les espaces vides doivent être remplis de matériau de rembourrage pour éviter tout glissement pendant le vol.

**Acceptation des liquides dans les cabines**

Les liquides, gels et aérosols doivent être dans des récipients de 100 ml ou moins et placés dans un sac en plastique transparent et refermable d'un litre maximum. Les aliments et les médicaments pour bébés sont exemptés de cette restriction[1](https://wwws.airfrance.us/information/bagages).

**Acceptation des denrées périssables dans les bagages**

1. **Aliments périssables :** Les articles périssables doivent être bien emballés pour éviter les fuites et les odeurs. Ils doivent également être conformes à la réglementation douanière du pays de destination[1](https://wwws.airfrance.us/information/bagages).
2. **Aliments solides :** Les aliments solides comme les fruits, les légumes et les collations sont généralement acceptés dans les bagages à main et les bagages enregistrés.
3. **Aliments liquides** : Les aliments liquides doivent suivre les mêmes règles que les autres liquides dans les bagages à main, soit dans des contenants de 100 ml ou moins.

**Delay Compensation**

Les passagers peuvent recevoir une compensation financière pour les retards de vol en fonction de l'itinéraire, de la durée et de la distance du vol. (Exemple : Dans certains cas, retards de plus de trois heures sur des vols de plus de 3500 km, l'indemnisation peut aller jusqu'à 600 €.